

NOTE D'ORIENTATION POUR DIALOGUES DE CONVERGENCE

Cette note d'orientation est conçue pour aider les Coordonnateurs nationaux, les agences, fonds et programmes des Nations Unies et l'écosystème d'appui à concevoir et à mettre en œuvre des Dialogues de convergence dans les pays. Il est prévu que la méthode du Dialogue de convergence soit adaptée en fonction des priorités nationales et des contextes locaux.

Version provisoire 2 - 18 mars 2025

1. QU'EST-CE QUE L'INITIATIVE POUR LA CONVERGENCE ?

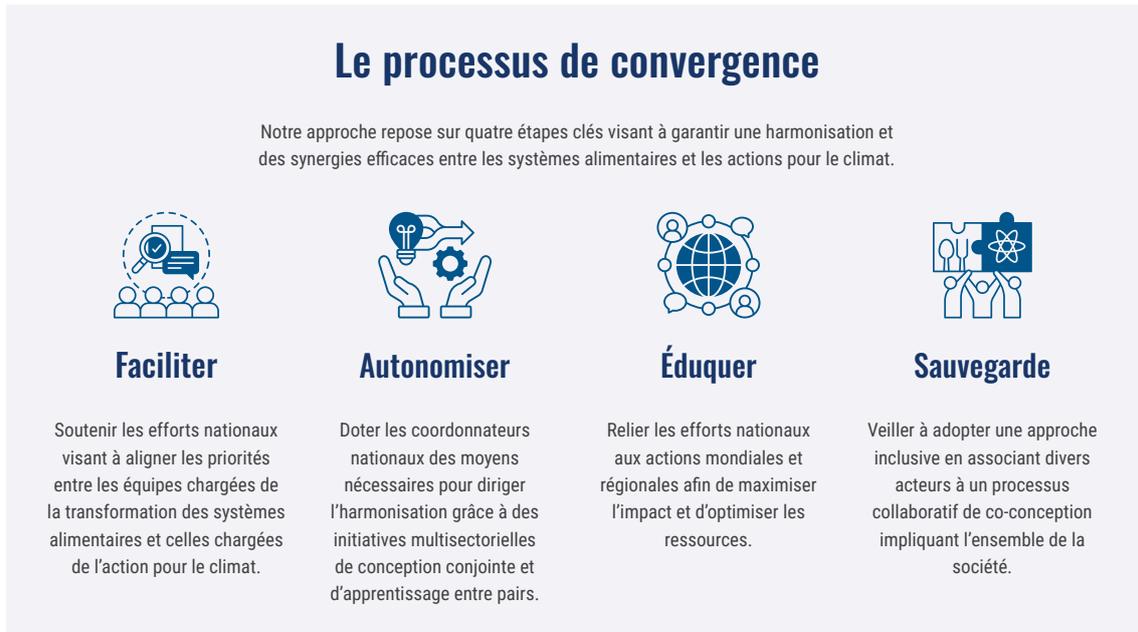
L'Initiative pour la convergence a été lancée par la vice-secrétaire générale des Nations unies lors de la COP28 (2023). Elle fait le lien entre deux jalons mondiaux : l'appel du Secrétaire général à accélérer l'action pour la transformation des systèmes alimentaires (UNFSS+2) et la déclaration des Émirats arabes unis de la COP28 sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action pour le climat. Ensemble, ces initiatives soulignent l'urgence d'aligner la transformation des systèmes alimentaires sur l'action climatique pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 et ceux de l'Accord de Paris.

En reliant les feuilles de route nationales pour la transformation des systèmes alimentaires (ou d'autres plans ou politiques stratégiques pertinents) aux contributions déterminées au niveau national (CDN) et aux plans d'adaptation nationaux (PAN), l'Initiative pour la convergence vise à favoriser une action synergique au niveau national dans la poursuite à la fois des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris.

Des actions de convergence sont déjà en cours dans les pays, soutenues par des initiatives internationales qui favorisent la transition alimentaire et d'autres efforts de développement durable, conformément aux ODD et à l'Accord de Paris. L'Initiative pour la Convergence s'appuie sur ces processus et mécanismes de convergence intersectoriels existants, les renforce en identifiant les lacunes et interventions nécessaires, afin d'améliorer la cohérence, la collaboration et de réduire la duplication des efforts ainsi que les charges pesant sur les engagements nationaux.

1.1 PROCESSUS DE CONVERGENCE

Le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (le Pôle) a développé un processus visant à rendre opérationnelle l'Initiative pour la convergence. Il repose sur l'approche suivante :



1.2 DIALOGUES DE CONVERGENCE

Au cœur du processus de convergence se trouvent les Dialogues de convergence, conçus pour examiner les défis et les priorités liés à la convergence de la transformation des systèmes alimentaires et de l'action climatique sous différents angles.

1.2.1 Pourquoi utiliser les dialogues pour explorer la convergence ?

Les dialogues multipartites sont de plus en plus reconnus comme une approche précieuse pour inciter de multiples acteurs à travailler ensemble, en utilisant leurs connaissances combinées, pour résoudre les problèmes systémiques.

Les dialogues sont des moments pour :

- Engager de multiples acteurs de manière inédite ;
- Leur permettre d'explorer des idées ensemble ;
- Encourager la créativité et mettre l'accent sur l'équité ;
- Émerger avec plus de force grâce aux connexions ;
- Élaborer des trajectoires, des intentions et des engagements collectifs.

C'est pourquoi les dialogues ont été largement utilisés avant le sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires de 2021. Près de 1 700 dialogues du Sommet des systèmes alimentaires (UNFSS) ont été organisés, dont une grande partie par les coordonnateurs nationaux. Ces dialogues ont notamment abouti à l'élaboration de feuilles de route nationales pour la transformation des systèmes alimentaires.

Les Dialogues de convergence s'inspirent des UNFSS et sont adaptés de la méthode standard. Ils offrent un espace et une opportunité, au niveau national, de réunir divers décideurs politiques ainsi que l'écosystème d'appui au sens large, afin de mieux comprendre les processus et les programmes des uns et des autres. Ensemble, toutes les parties prenantes peuvent co-définir une manière collaborative d'avancer, afin d'éviter les duplications du travail et la fragmentation ainsi que maximiser les synergies et les processus parallèles. En outre, les dialogues constituent une occasion unique d'engager une conversation franche et directe sur les compromis et les synergies entre les différents secteurs et parties prenantes.

1.3 ORGANISER DES DIALOGUES DE CONVERGENCE

1.3.1 Qui est responsable de l'organisation des Dialogues de convergence ?

Le Coordonnateur national est le principal responsable de l'initiation du processus national de convergence. Il est attendu du Coordonnateur national qu'il se connecte et travaille en étroite collaboration avec le Point focal national pour le climat (NDC/NAP) pour établir ou renforcer un groupe d'action sur la convergence existant - une plateforme multipartite qui supervisera et encouragera les travaux de convergence. Le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires fournira des orientations pour ces dialogues, la Fondation 4SD apportant un soutien supplémentaire par l'intermédiaire du Pôle.

1.3.2 Quel soutien est disponible pour les pays qui organisent des Dialogues de convergence ?

Les pays qui organisent des Dialogues de convergence peuvent bénéficier d'un éventail de soutiens :

- Un soutien individuel aux Coordonnateurs nationaux et à leurs équipes de soutien, fourni par l'équipe de pays des Nations unies, du Pôle et de la Fondation 4SD pendant la durée de l'Initiative pour la convergence.
- Des sessions de connexion en ligne pour les Coordonnateurs nationaux et leurs équipes de soutien, ainsi que potentiellement des réunions régionales pour le partage et l'apprentissage.
- Pour la soumission de demandes, un soutien financier et logistique pour organiser les dialogues dans le cadre du budget approuvé. L'allocation des ressources est effectuée par l'intermédiaire de la FAO ou d'autres bureaux nationaux des Nations unies.
- Un soutien à la mobilisation de l'écosystème d'appui et facilitation des connexions pour une assistance technique supplémentaire au niveau national.

1.3.3 Quel est le calendrier de l'Initiative pour la convergence ?

Les ateliers nationaux pilotes du Dialogue de convergence doivent être organisés entre mai 2025 et décembre 2025.

2. POUR DÉMARRER - RÉUNION D'INTRODUCTION ENTRE LE COORDONNATEUR NATIONAL, LE PÔLE ET 4SD

- 2.1 Après confirmation par le Coordonnateur national que son pays souhaite devenir un "pays de dialogue", le Pôle organisera une réunion avec 4SD, le coordonnateur résident des Nations unies (CR) et l'équipe de pays des Nations unies.
- 2.2 Lors de cette réunion, l'objectif et les modalités de mise en œuvre prévues, y compris les trois étapes de travail, seront présentés plus en détail, ainsi que le soutien disponible.
- 2.3 Les Coordonnateurs nationaux et leurs représentants seront invités à partager toute information et processus déjà en cours pertinent pour le processus de convergence.
- 2.4 D'autres invités peuvent être le point focal national pour le climat (voir l'encadré 1 ci-dessous), des collègues du gouvernement concernés (environnement, climat, nutrition, gouvernements locaux, etc.). Le Coordonnateur national doit définir la liste des invités à inclure dans cet appel initial.
- 2.5 Après cette réunion préparatoire, le Coordonnateur national entamera les travaux de l'étape 1 : préparation et formation du groupe d'action sur la convergence.

Connexion avec les points focaux nationaux sur le climat

Dans certains pays, il peut exister des programmes de travail visant à favoriser la convergence entre la transformation des systèmes alimentaires et l'action climatique. Il peut également exister des relations de travail entre le coordinateur national et les points focaux nationaux sur le climat. Dans certains pays, il peut y avoir plusieurs points focaux pour le climat et l'environnement (pour l'atténuation, l'adaptation et la nature) qui devraient être impliqués.

Dans les pays où de telles relations n'existent pas encore, les organisateurs nationaux sont encouragés à contacter les points focaux nationaux sur le climat, en les invitant à codiriger ce processus de convergence. Cette possibilité peut également être envisagée lors de l'appel préparatoire. Le coordinateur résident des Nations unies et/ou le membre concerné de l'équipe de pays des Nations unies ou le partenaire de l'initiative de convergence faciliteront cette connexion si nécessaire.

3. ÉTAPE 1 : PRÉPARATION ET FORMATION DU GROUPE D'ACTION SUR LA CONVERGENCE

Après l'appel préparatoire, le Coordonnateur national réunit un groupe d'action sur la convergence (GAC), dont il est suggéré qu'il soit composé des participants à l'appel introductif et de tout autre acteur ou organisation manquant. Le GAC peut s'appuyer sur un groupe ou un mécanisme de coordination existant et il est encouragé à être codirigé par le Coordonnateur national et le point focal national pour le climat.

3.1 QUEL EST LE RÔLE DE L'GAC ?

En fonction de l'étendue et du fonctionnement actuels de la convergence intersectorielle, le GAC est établi pour soutenir le Coordonnateur national et le point focal national pour le climat afin de :

- Soutenir la préparation du Dialogue de convergence. Il s'agit notamment de :
 - Élaborer un programme général pour les Dialogues de convergence, ainsi que leurs résultats escomptés.
 - Concevoir un processus qui comprend la convocation d'un ou de plusieurs événements de dialogue multipartite et l'identification d'actions et d'interventions possibles qui amélioreront le fonctionnement des arrangements de travail intersectoriels.
- Contribuer à l'analyse/évaluation par pays des activités de convergence en cours :
 - Rassembler des informations sur l'étendue et le fonctionnement actuels de la convergence intersectorielle au niveau de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la gouvernance des politiques relatives au climat et à l'alimentation.
 - Identifier les synergies existantes et les compromis potentiels - qui seront spécifiques au lieu et à la thématique en question.
 - Étudier les lacunes des accords de convergence existants.
- À la suite du dialogue, développer et soutenir la mise en œuvre d'un plan de mise en œuvre de la convergence, qui identifie les actions de convergence, les moyens de mise en œuvre, les ressources nécessaires, les étapes clés et les moyens de suivi.

Le rôle et la composition du GAC évolueront au cours du processus de convergence.

3.2 QUI DOIT PARTICIPER AU GAC ?

Le GAC doit comprendre les principales parties prenantes gouvernementales qui doivent être impliquées. Dans la plupart des pays, il est prévu que le groupe soit codirigé par le Coordonnateur national et le point focal national pour le climat, mais les modalités réelles de leadership peuvent varier d'un pays à l'autre. Les autres membres du groupe peuvent inclure des représentants des ministères de l'agriculture, de la santé, de l'environnement, des collectivités locales, de la protection sociale, des femmes et de la jeunesse. Le point focal national pour la nutrition, ainsi que les fonctionnaires chargés de coordonner les actions dans le domaine de l'eau et de l'environnement, seront également invités à participer.

Il convient également d'envisager d'inviter, si pertinent, des **représentants des principaux groupes de parties prenantes**, notamment les petits agriculteurs, les femmes, les jeunes et les populations autochtones. Des entités clés de l'écosystème d'appui dans le pays peuvent également être invitées, notamment des personnes du bureau du Coordonnateur résident des Nations unies, des entités des Nations unies dans le pays (l'équipe de pays des Nations unies), des banques de développement et d'autres partenaires techniques nationaux et internationaux ayant des initiatives en cours ou à venir.

3.3 QUELLES SONT LES MODALITÉS DE TRAVAIL POUR LE GAC ?

Le groupe de convergence détermine ses modalités de travail.

Résultats principaux de l'étape 1 : Formation du GAC.



4. ÉTAPE 2 : ORGANISATION DES DIALOGUES DE CONVERGENCE

Cette étape implique la convocation du premier Dialogue de convergence. Une progression de deux ou trois dialogues, au fil du temps, peut être envisagée - pour un dialogue continu, un suivi et une surveillance transparente afin de garantir la responsabilité. Les dialogues suivants doivent être déterminés par le Coordonnateur national et le CAG.

Recommandation : Le Dialogue sur la convergence doit s'appuyer sur les dialogues antérieurs menés par des groupes de parties prenantes spécifiques ou sur les dialogues menés aux niveaux infranational et local.

4.1 LA MÉTHODE DU DIALOGUE DE CONVERGENCE

La méthode standard est présentée ici, mais elle doit être flexible et adaptée aux contextes locaux. Elle est conçue pour garantir que chaque dialogue :

- Engage une diversité de participants issus de différents secteurs ;
- Utilise un format standardisé qui facilite les discussions utiles et productives et la consignation des résultats ;
- A un objectif clair et propose des sujets de discussion en rapport avec les objectifs de l'Initiative pour la convergence.



4.2 QUEL EST LE FORMAT STANDARD D'UN DIALOGUE DE CONVERGENCE ?

Un Dialogue de convergence comprend généralement un **court** segment d'ouverture par le Coordonnateur national, qui présente les objectifs de la réunion et les résultats attendus. S'ensuivent des groupes de discussion, des retours de chaque groupe, puis la phase de consolidation où les résultats sont synthétisés. Chaque segment est décrit plus en détail ci-dessous.

Les organisateurs peuvent adapter la méthode à leurs besoins et à leur contexte. L'objectif doit toujours être d'encourager des échanges fructueux entre tous les participants.



4.2.1 Ouverture : L'ouverture d'un Dialogue de convergence est essentielle pour poser le ton de la discussion, expliquer son objectif et clarifier les attentes. C'est un moment crucial où les participants doivent se sentir inclus et motivés. C'est pourquoi le choix du maître de cérémonie (ou du curateur) pour le dialogue est important. L'ouverture doit être concise, mais doit inclure une brève présentation du contexte national de la convergence.

4.2.2 Groupes de discussion : L'élément le plus important d'un Dialogue de convergence est l'échange facilité entre les participants dans les groupes de discussion. La composition des groupes de discussion est essentielle. Les participants de chaque groupe doivent avoir des profils diversifiés pour que le dialogue soit efficace. Il est préférable qu'ils ne connaissent pas le points de vue des autres participants. La durée des groupes de discussion doit être d'au moins 75 minutes. Un facilitateur est affecté à chaque groupe afin d'aider les participants à examiner leur sujet de discussion, à échanger leurs points de vue et à identifier les interventions qui amélioreront la convergence du travail. Le facilitateur veille à ce que la participation soit ouverte à tous et encourage à se concentrer sur les résultats émergents.

4.2.3 Un sujet de discussion est utilisé pour aider les participants à se concentrer sur une vision de l'avenir (par exemple, dans cinq ans) où la convergence entre les secteurs fonctionne bien et où les actions sur l'agriculture, les systèmes alimentaires et le climat se renforcent mutuellement. Cette convergence se refléterait aux niveaux local et national et contribuerait aux objectifs du programme de développement de l'Agenda 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat. Le sujet de discussion sert d'objectif commun pour chaque groupe de discussion, incitant les participants à réfléchir au-delà de leur situation actuelle pour parvenir à un avenir amélioré pour tous.

Voici un exemple de sujet de discussion : Dans deux ans, les politiques relatives à l'agriculture, aux systèmes alimentaires et au changement climatique ont été élaborées grâce à la coopération étroite de fonctionnaires et de parties prenantes de différents secteurs au sein de comités et/ou de mécanismes de coordination performants.

4.2.4 Consolidation : Lors de la phase de consolidation d'un Dialogue de convergence, le maître de cérémonie invite chaque facilitateur de groupe de discussion à résumer les idées qui ont émergé et les actions à prioriser, y compris celles qui font l'objet d'un désaccord. Le facilitateur est également encouragé à réfléchir à l'ambiance qui régnait dans le groupe de discussion et à la manière dont elle a pu évoluer au cours des échanges. Le maître de cérémonie résume ensuite les principaux points partagés par les facilitateurs, en soulignant les tendances, en établissant des liens et en identifiant les actions à mener en priorité. Il peut encourager les participants à continuer à échanger et à proposer des actions de suivi qu'ils pourraient entreprendre.

4.3 QUELS SONT LES RÉSULTATS DES DIALOGUES DE CONVERGENCE ?

En plus d'établir des liens entre les différentes parties prenantes, les Dialogues de convergence permettent d'établir :

- Une vision partagée de la convergence entre groupes intersectoriels, interdisciplinaires et les parties prenantes
- Des interventions pour atteindre ces résultats
- Des jalons temporels
- Un système de suivi et évaluation

5. ÉTAPE 3 : PROPOSITIONS ET PLAN D'ACTION

Au cours de cette étape, les membres du GAC, avec le Coordonnateur national et le point focal national pour le climat, examinent les résultats des dialogues de l'étape 2 et envisagent la meilleure manière d'intégrer ces résultats dans les processus et stratégies de convergence locaux et nationaux.

Pendant cette troisième étape, le GAC élabore un plan de mise en œuvre de la convergence, qui décrit le processus de convergence et identifie les prochaines étapes.

Ce plan peut comprendre les sections suivantes :

1. **L'objectif et la vision** de la convergence des systèmes alimentaires et de l'action climatique. Cela comprendra les changements à apporter et les décisions à prendre pour réaliser cette vision.
2. L'identification a) de nouvelles **dispositions** (institutionnelles) pour travailler ensemble, b) de **liens politiques** qui doivent être renforcés, notamment entre la feuille de route nationale (ou documents similaires sur les systèmes alimentaires) et d'autres plans clés, y compris les CDN, les PAN et les PNAB, et c) des **parties prenantes** qui doivent être incluses et des façons dont elles peuvent bien travailler ensemble pour une action collective.
3. **Le calendrier, les étapes clés et le suivi.**
4. **Les prochaines étapes** concrètes.

Le GAC est encouragé à établir et à adopter les modalités de travail suivantes, à s'assurer que les actions identifiées sont réalisées et à maintenir la communication pour la transparence et l'établissement de la confiance. Le Pôle peut aider à encadrer/identifier les acteurs pertinents pour les prochaines étapes.



ANNEXE : CHRONOLOGIE SIMPLIFIÉE/LISTE DES ACTIONS À ENTREPRENDRE :

ÉTAPE 1 : PRÉPARATION ET DÉFINITION DES ÉTAPES CLÉS DE L'ACTION DU GAC :

1. Appel préparatoire et cartographie des parties prenantes

- Organiser un appel préparatoire avec le Coordonnateur national, le point focal national pour le climat et l'équipe de pays des Nations unies.
- Dresser la liste des principales parties prenantes, y compris les ministères concernés, les organisations de la société civile, les groupes autochtones et les partenaires techniques.
- **Mise en place du GAC** : définir les membres et les rôles au sein du GAC.
- Inviter et confirmer la participation du gouvernement et des principales parties prenantes.
- Mettre en place un mécanisme de coordination (par exemple, des réunions virtuelles régulières, des canaux de communication).

2. Évaluation de base

- Collecter des données sur la convergence actuelle des politiques alimentaires et climatiques, y compris les dialogues antérieurs entre les groupes de parties prenantes et au niveau infranational.
- Identifier les synergies et les lacunes dans la coordination intersectorielle.
- Résumer les résultats dans un rapport d'évaluation de base.

3. Développement d'un plan pour les Dialogues de convergence

- Concevoir la structure, les objectifs et les résultats attendus des dialogues.
- Rédiger un ordre du jour et proposer des sujets de discussion.
- Partager les plans avec le Hub et la 4SD pour obtenir un retour d'information.

Résultat de l'étape 1 :

- GAC établi et opérationnel.
- Evaluation de base achevée.
- Plan des Dialogues de convergence finalisé.

ÉTAPE 2 : ORGANISATION DES DIALOGUES DE CONVERGENCE

Principales mesures à prendre :

1. Premier Dialogue de convergence

- Organiser un premier dialogue multipartite.
- Identifier les interventions de convergence et prioriser les actions clés.

2. Dialogues de suivi

- Mener des dialogues supplémentaires aux niveaux national et infranational si nécessaire.
- Affiner les interventions de convergence et définir les connexions politiques potentielles.

3. Synthèse et validation

- Résumer les résultats et les aligner sur les politiques nationales (par exemple, les CDN, les PAN, la feuille de route nationale pour la transformation des systèmes alimentaires).
- Partager un résumé des actions convenues avec les parties prenantes pour obtenir un retour d'information.

Résultat de l'étape 2 :

- Dialogue de convergence réalisé.
- Interventions prioritaires en matière de convergence identifiées.
- Consensus des parties prenantes sur les domaines d'action.

ÉTAPE 3 : PROPOSITIONS ET PLAN D'ACTION

Principales mesures à prendre :

1. Rédaction du plan de mise en œuvre de la convergence

- Décrire la vision, les liens politiques et les dispositions institutionnelles.
- Définir les étapes clés, les indicateurs de suivi et les besoins en ressources.

2. Examen et affinage par les parties prenantes

- Faire participer les parties prenantes à l'examen et à l'affinement du plan de mise en œuvre.
- Ajuster en fonction de la faisabilité et de l'alignement des politiques nationales.

3. Finalisation et lancement du plan de mise en œuvre

- Obtenir l'aval de haut niveau des ministères concernés.
- Présenter le plan aux principales parties prenantes et aux partenaires de développement.
- Élaborer une stratégie de communication pour la diffusion.

4. Suivi continu et mise en œuvre adaptative

- Le GAC se réunira tous les deux mois pour suivre les progrès et relever les défis.
- Poursuivre périodiquement les Dialogues de convergence pour maintenir l'élan.
- Ajuster les stratégies en fonction du retour d'information et des progrès de la mise en œuvre.

Résultat de l'étape 3 :

- Plan de mise en œuvre de la convergence finalisé et approuvé.
- Feuille de route claire pour institutionnaliser la convergence systèmes alimentaires-climat établie.
- Mécanisme établi pour le suivi et l'adaptation en continu.